



## QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Le **PLU**, Plan Local d'Urbanisme, est un document réglementaire important pour une commune. Il organise son développement en fixant des règles d'aménagement applicables sur tout ou partie du territoire, en tenant compte des exigences environnementales actuelles.

C'est **un outil** qui permet à la commune des Andelys de gérer et maîtriser tous les volets de l'aménagement de son territoire (habitat, économie, transports, patrimoine, équipements, environnement, tourisme, agriculture...).

Il **définit les règles** indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.

Il **sert de référence** obligatoire à l'instruction des diverses demandes d'occupation ou d'utilisation des sols tels que les permis de construire, déclarations de travaux...

La commune reste contrainte dans l'élaboration du PLU qui est réalisé en étroite collaboration avec les **Personnes Publiques Associées** (PPA) : services de l'Etat, Région Normandie, Département de l'Eure, la Chambre d'Agriculture...

Le PLU doit respecter les orientations des documents supra-communaux comme le Schéma de Cohérence Territoriale Seine Normandie Agglomération (en cours d'élaboration).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service urbanisme de la ville des Andelys au 02 32 54 04 16 ou par email [urbanisme@ville-andelys.fr](mailto:urbanisme@ville-andelys.fr)

# Le PLU, une ambition partagée

## Révision du plan local d'urbanisme

### POURQUOI RÉVISER LE PLU ?

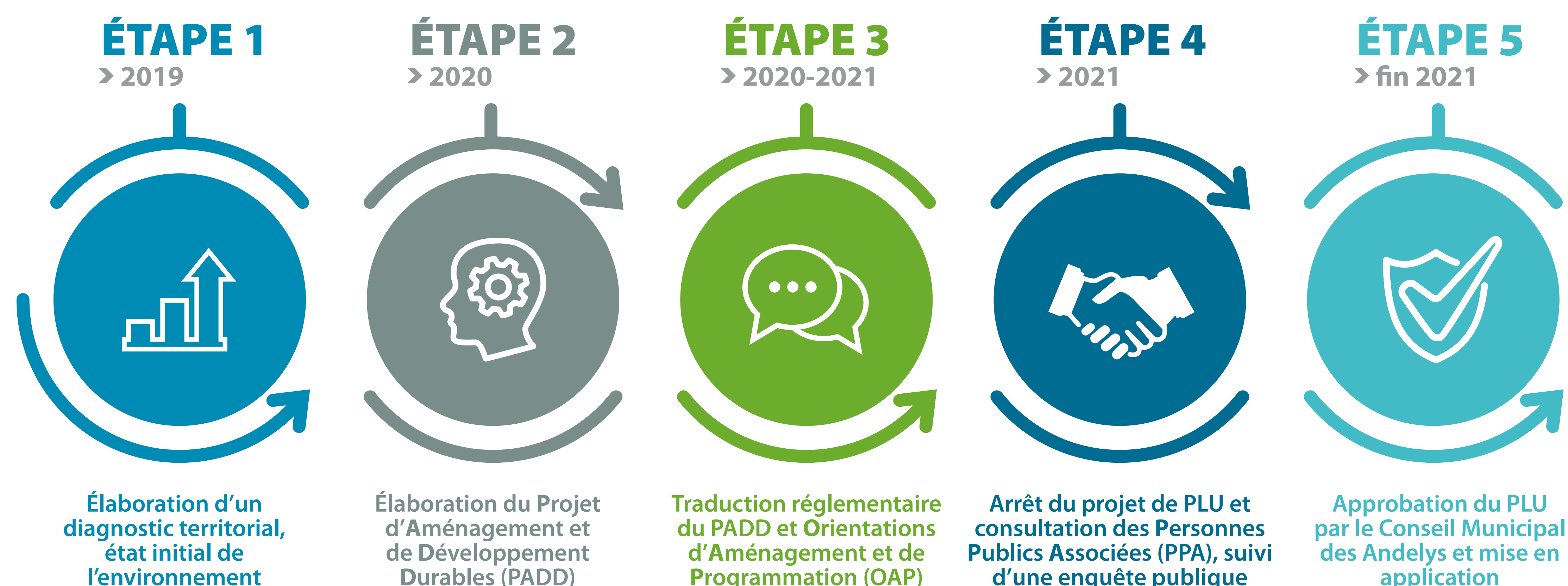
L'actuel PLU des Andelys, approuvé en 2007, a fait l'objet de modifications en 2010 et 2012.

Le 26 juin 2018, **le Conseil Municipal a décidé de lancer la révision générale du PLU pour les raisons suivantes :**

- Le PLU en vigueur ne tient pas compte des récentes évolutions législatives (Grenelle 2, ALUR, LAAAF, Macron).
- Il s'agit d'un document complexe et difficile à interpréter par les administrés et professionnels.
- Il ne répond plus aux besoins des habitants.
- Une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal sont nécessaires au vu des projets de la municipalité.

### LES ÉTAPES D'ÉLABORATION

La réalisation d'un PLU relève d'une procédure complexe, encadrée par le Code de l'Urbanisme et nécessite des délais d'exécution importants :



### LES OBJECTIFS DU PLU

, par délibération en date du 12 mars 2019, les élus ont fixé les objectifs suivants :

